

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2093

Edition du
21 septembre 2015

DANS CE NUMÉRO

Secret bancaire: succès d'étape (Albert Tille)

Un régime à deux vitesses n'est pas tenable, mais la route est encore longue

Le coût de la concurrence fiscale (Jean-Daniel Delley)

Quand la sous-enchère fiscale conduit à réduire les dépenses de formation

Une hausse disproportionnée du franc (Jean-Pierre Ghelfi)

La Banque nationale en bouc émissaire

Quand le recyclage tue la consigne (Invité: François-Xavier Viallon)

Valoriser les déchets pour consommer encore plus?

Secret bancaire: succès d'étape

Un régime à deux vitesses n'est pas tenable, mais la route est encore longue

Albert Tille - 20 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28084>

L'affaire est dans le sac. L'échange automatique d'informations fiscales avec l'étranger, gros coup de canif au secret bancaire helvétique, a passé au [Conseil national](#) par un score sans appel. Le Conseil des Etats fera certainement de même.

L'UDC, opposant unique et complètement isolé, pourrait certes lancer un référendum. Mais il échouerait devant le peuple. La loi touche essentiellement les clients domiciliés à l'étranger qui ne votent pas chez nous (à part les quelques émigrés suisses qui votent par correspondance). Et les banquiers eux-mêmes recommandent l'abandon d'un secret qu'ils défendaient pourtant âprement.

La Suisse n'avait pas le choix. Pour sauvegarder sa place financière, elle devait participer à l'[échange international](#), élaboré au sein de l'OCDE, pour échapper à la liste noire des paradis de l'évasion fiscale et aux multiples attaques des Etats-Unis et d'autres pays contre les pratiques de recel des banques suisses ([DP 2069](#)).

L'échange d'informations qui interviendra en 2018 se fera entre les autorités fiscales de chaque pays. Ainsi, les banques suisses devront fournir le nom et l'état des comptes de leurs

clients domiciliés à l'étranger au fisc suisse qui les transférera à l'étranger. Les banques étrangères feront de même.

Le fisc suisse recevra donc automatiquement les informations concernant les personnes domiciliées dans notre pays et qui ont un compte à l'étranger. Il découvrira donc le nom des contribuables qui cachent leurs revenus ou leur fortune au-delà de nos frontières. Devrait-il fermer les yeux devant ces fraudeurs? C'est ce que demandait l'UDC zurichois Thomas Matter qui entendait interdire la transmission aux fiscs cantonaux les informations en provenance de l'étranger.

Cette discrétion concernant les contribuables suisses indéliçats n'a [échoué](#) au Conseil national que d'une seule voix. C'est dire que l'attachement au secret bancaire protégeant les contribuables résidant au pays reste important. La valeur éthique du secret protecteur de la sphère privée serait donc à deux vitesses: valable pour les résidents en Suisse, mais oubliée pour les étrangers ou pour les titulaires d'un passeport suisse vivant à l'étranger?

Une telle discrimination n'a pas de justification. C'est en tout cas l'avis de la majorité des directeurs cantonaux des

finances. Charles Juillard, ministre des finances du Jura, se fait en quelque sorte leur porte-parole dans une interview au quotidien [Le Temps](#). Pour lui, «*la situation va devenir intenable lorsque les autorités cantonales devront livrer aux fiscs étrangers des informations sur un contribuable suisse (ayant des avoirs à l'étranger) sans pouvoir les utiliser eux-mêmes, ce sera un peu schizophrénique*». L'échange international d'informations ne peut être qu'une étape vers l'abolition totale du secret bancaire.

Les obstacles à franchir pour cette dernière étape sont nombreux. Au Parlement d'abord: à l'UDC unanime se joindront les voix du PLR qui a déposé son [initiative](#) pour ancrer dans la Constitution le secret bancaire protecteur de la sphère privée. Pour combattre ce texte, il faudra élaborer un projet d'abandon du secret bancaire le plus acceptable possible, accompagné obligatoirement d'une amnistie fiscale ([DP 2018](#)).

L'idée de permettre aux fraudeurs d'effacer l'ardoise en payant moins que ce qu'ils auraient dû verser au fisc peut être gênante. Mais sans amnistie, l'abandon du secret bancaire est voué à l'échec.

Le coût de la concurrence fiscale

Quand la sous-enchère fiscale conduit à réduire les dépenses de formation

Jean-Daniel Delley - 15 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28062>

On connaît l'argument. Réduire la charge fiscale permet d'attirer de nouveaux contribuables dont les contributions compensent largement la baisse générale de l'impôt.

Cette stratégie est loin d'être à tout coup gagnante. Plutôt que de relever leurs taux d'imposition, plusieurs des cantons adeptes du moins-disant fiscal adoptent des programmes d'économies drastiques. Les classes moyennes et les bas revenus paient la note.

Zoug, le plus riche des cantons suisses et le plus attractif fiscalement, envisage de réduire ses dépenses de 110 millions par an dès 2018, soit 7,5% de son budget. En 2014, ses comptes ont affiché un déficit de 139 millions. Certes ses rentrées fiscales continuent de croître tout comme le nombre d'emplois créés, mais sa contribution au pot de la

péréquation intercantonale augmente également.

Il a donc [décidé](#) de réduire à 18% d'une classe d'âge le taux des élèves accédant au gymnase, ce qui abaissera la proportion des jeunes détenteurs d'une maturité, aujourd'hui de 22,1%. Les rejetons des familles aisées pourront toujours profiter de la filière privée...

Lucerne, entouré de cantons à basse fiscalité, a dû suivre le mouvement. En 2012, il a réduit de moitié l'imposition des bénéficiaires des entreprises. Certes il a vu affluer de nouvelles sociétés, mais en grand nombre des sociétés «*boîte aux lettres*» qui ne créent ni emplois ni ne paient d'impôts substantiels. Résultat: une baisse d'un quart des rentrées fiscales des personnes morales. Un phénomène qu'ont connu avant lui ses voisins Schwyz, Nidwald et Obwald.

Par contre, selon le [Ministère public](#), le nombre de procédures pénales ouvertes pour délits économiques a explosé et les dossiers accumulés représentent près de sept ans de travail pour la police. D'où la nécessité de créer une section spécialisée dans la criminalité économique. Parallèlement aux baisses d'impôts, le canton ne cesse d'aligner des programmes d'économies. Le gouvernement envisage maintenant de supprimer l'enseignement de la natation à l'école primaire, d'allonger d'une semaine les vacances de 20'000 écoliers et de fermer une école de commerce.

Est-il besoin de souligner l'absurdité d'une politique fiscale qui conduit à des économies dans le domaine de la formation au moment même où l'économie helvétique se plaint de manquer de main-d'œuvre qualifiée qu'elle va recruter à l'étranger?

Une hausse disproportionnée du franc

La Banque nationale en bouc émissaire

Jean-Pierre Ghelfi - 16 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28067>

A force de claironner que les hausses du franc sont

inconsidérées, les milieux économiques ont créé un

climat délétère quant à l'avenir de la place économique suisse.

On comprend sans trop de difficulté le pourquoi d'une telle attitude, qui met en cause plus ou moins gravement et explicitement la politique de la Banque nationale suisse (BNS) en matière de politique du taux de change de notre monnaie. Une raison en est bien sûr que les brusques variations de cours peuvent poser aux entreprises des problèmes réels de fonctionnement, de vente et de rentabilité (voir aussi DP [2091](#) et [2092](#)).

Une autre raison est qu'il est évidemment très utile de pouvoir désigner un «responsable» extérieur que l'on charge de toutes les difficultés du moment. Cette attitude laisse entendre que la BNS serait toute puissante et disposerait des moyens de faire en sorte que le cours du franc corresponde, dans les grandes lignes, au niveau souhaité par les entreprises commerciales.

Pour éclairer ce débat, et montrer qu'il n'a rien de vraiment nouveau, nous proposons un extrait d'une contribution de Marian Stepczynski, parue dans *La vie économique* de juin 1980, qui n'a pas pris la moindre ride: «*Il apparut en 1978, avec une netteté qui fit presque figure de démonstration, que la demande de francs suisses tirait en grande partie sa source de facteurs totalement étrangers aux conditions normales de fonctionnement de l'économie nationale. Un élément décisif dans la détermination du cours de change de la monnaie helvétique échappait à*

l'autorité monétaire. En tant que monnaie réputée forte, le franc suisse [est] devenu un objet privilégié de placement, que le motif fût de pure spéculation ou, plus couramment encore, de protection contre le risque de change inhérent à d'autres véhicules de trésorerie et d'épargne. Il [suffit] désormais que les perspectives de variations des taux de change des monnaies largement utilisées à l'échelle internationale se présentent sous un jour défavorable pour que des conversions massives en francs s'effectuent sur le marché des changes, avec pour corollaire une hausse disproportionnée du cours du franc.»

Faire de la BNS un bouc émissaire présente l'immense avantage de prendre à peu près tout le monde en otage. Qui osera en effet mettre en doute les arguments des employeurs? Les salariés, qui peuvent craindre pour leurs emplois, ont tendance à se tenir cois. Et pour cause: les annonces de compressions d'effectifs de personnel en Suisse et de délocalisations possibles ou probables dans d'autres pays, où les charges salariales et sociales sont moindres, sont devenues la réponse quasi standard des employeurs à une politique monétaire qualifiée de dommageable pour l'économie.

La plupart des partis politiques ont plus ou moins aussi épousé l'argumentation, de manière à ne pas laisser croire qu'ils seraient prêts à sacrifier

l'emploi à la monnaie.

En ce début d'année, la BNS n'aurait donc pas dû abandonner le taux plancher de 1,20 franc pour un euro, mais plutôt le remplacer par un nouveau taux plancher fixé à 1,15 franc, voire à 1,10 franc. Les dirigeants de notre banque centrale n'étant probablement pas plus idiots que ceux des entreprises, ne faudrait-il pas prendre la peine de se demander pourquoi ils ont pris la décision que l'on sait et non celle que certains auraient voulu qu'ils prennent?

Pour ne pas trop compliquer la présentation des choses, on s'en tiendra à des ordres de grandeur bien arrondis. Les réserves de change de la banque centrale tournaient autour de 200 milliards de francs en 2011 (lorsque le cours plancher de l'euro a été introduit) et elles atteignaient environ 500 milliards au début de cette année. Ce qui signifie que la BNS a dû acheter en moins de quatre ans quelque 300 milliards de devises étrangères (euros et dollars principalement) pour défendre le taux plancher qu'elle avait fixé.

Depuis la mi-janvier, les réserves de change ont d'ailleurs continué d'augmenter (elles s'approchent des 600 milliards) pour stabiliser le cours du franc et même parvenir à l'affaiblir un tant soit peu. Avec un certain succès (provisoire?) puisque le cours de l'euro a touché 1,10 franc il y a quelques jours (11 septembre).

Les réserves de change ont ainsi quasi triplé en cinq ans. Il est évident qu'une telle croissance ne peut être poursuivie très longtemps. La quantité de monnaie émise par la banque centrale (de n'importe quel pays) doit conserver un certain rapport avec l'importance de son économie. Aujourd'hui, ses réserves équivalent pratiquement au produit intérieur brut (PIB) de la Suisse (650 milliards de francs en 2014). Aller au-delà conduirait à prendre des risques considérables de dérapages inflationnistes, vraisemblablement non maîtrisables lorsque les tensions internationales se calmeront - ce qui se produira forcément (en supposant que les choses pourraient se passer ainsi dans quelques années, c'est pour le coup que certains - les mêmes probablement - diront que la BNS a très mal fait son travail; en omettant évidemment de rappeler qu'il s'agissait alors d'éviter que le franc ne monte trop haut).

Bref, les marchés financiers,

mondiaux, n'auraient plus accordé la moindre crédibilité à la BNS pour «tenir» un autre cours plancher.

Les préoccupations principales des milieux économiques sont toutes autres. Laisser entendre que la seule réponse aux mauvais choix opérés par la banque centrale est de travailler davantage et de ne pas gagner plus représente une sorte d'aubaine qu'ils manient avec un succès certain depuis quelques années. Et, cerise sur le gâteau, ils parviennent à faire croire que la responsabilité de cette situation assez étrange pour le monde du travail est imputable à une entreprise parapublique présentée comme toute puissante et qui fait mal son travail!

Mais peut-on dire tout et son contraire? Nous admettons sans problème que les revalorisations du franc exercent une pression sur les marges des entreprises.

Cette pression n'est cependant pas que négative. Elle les conduit sans cesse à devoir

innover, aussi bien sur les plans de l'organisation que des processus de production, pour rester compétitive. Dans un monde toujours plus «globalisé», avec des acteurs plus nombreux et qui savent jouer des coudes, l'économie suisse ne s'en laisse pas compter. Son taux de chômage compte parmi les plus bas. Un graphique publié dans le [Tages-Anzeiger](#) (29.08) montre qu'au cours des dix dernières années (avec un dollar à 1,25 franc et un euro à 1,55 franc en 2005), le produit intérieur brut a augmenté d'environ 20% en Suisse, de quelque 14% aux Etats-Unis, de 6% dans la zone euro et de 5% au Japon.

L'évolution du PIB n'est certes pas la mesure de tout. Elle n'en figure pas moins parmi les bons indicateurs comparatifs du rythme de développement des économies.

Personne, assurément, ne détient la fin de l'histoire. Il n'est cependant par interdit de se demander comment la situation pourrait continuer d'évoluer.

Quand le recyclage tue la consigne

Valoriser les déchets pour consommer encore plus?

Invité: François-Xavier Viallon - 18 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28075>

Ecologie durable oblige, nous nous efforçons, au jour le jour, de valoriser au mieux nos déchets en les séparant

soigneusement. Nous suivons avec tant de zèle les consignes de tri que la matière première à enfourner dans les

[incinérateurs](#) vient à manquer.

Cela s'explique par le fait que, désormais, une partie des biens

consommés, une fois devenus déchets, sont recyclés pour être consommés à nouveau sous une autre forme. Or, certains déchets ne peuvent être recyclés que de manière limitée: ainsi des plastiques qui ne peuvent retrouver leur usage initial qu'au prix fort; ainsi aussi des bouteilles qui en sont composées et ne redeviennent jamais bouteilles, mais sont transformées en cabas (semi-jetable, diluées dans le revêtement de nos routes, voire brûlées avec les ordures ménagères.

Recycler, c'est bien, réutiliser, c'est mieux. Il n'y a pas si longtemps, la réutilisation de biens consommables était encore pratique courante. A titre d'exemple, les bouteilles en verre consignées étaient, après utilisation, reprises par le livreur, récupérées par de petites mains ou simplement rapportées sur le lieu d'achat – comme pour les bouteilles en PET à l'heure actuelle.

Mais aujourd'hui la consigne n'est plus. Notre conscience écologique s'est-elle développée au point d'inspirer des comportements vertueux sans qu'il faille mettre une incitation financière pour faire fonctionner l'économie de l'emballage? Et pourquoi la consigne a-t-elle disparu?

Un bref tour d'horizon dans d'autres pays européens – Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Danemark notamment – nous

montre que la consigne y demeure monnaie courante, y compris pour les bouteilles non réutilisables telles que celles en PET.

En Suisse, la consigne n'a pas complètement disparu. Les bars servent souvent les boissons gazeuses dans des bouteilles en verre réutilisées. Nous serions donc plutôt en présence d'un système mixte, où l'on trouve des bouteilles en verre et en plastique, certaines consignées, d'autres pas.

Dès lors, pour trouver une réponse à notre question, ne devrions-nous pas plutôt nous interroger sur la raison d'être initiale de la fameuse consigne? Il fut un temps où il n'y avait pas de politique environnementale ni de politique de gestion des déchets. Il y avait pourtant bien un contenant et un contenu, qui pour certains produits n'ont pas changé, comme en témoigne la bouteille de Coca-Cola: la valeur d'usage de ce flacon si reconnaissable est restée sensiblement la même – un Coca-Cola bien frais recèle toujours autant de bulles. Sa valeur d'échange a-t-elle baissé? Sans risquer une comparaison en francs constants, l'on peut admettre que notre coca frais reste bel et bien échangeable contre quelque friandise.

Aujourd'hui, le coût de production de chaque bouteille semble négligeable. Une fois vidée de son contenu, elle n'a

donc plus de valeur d'échange. Mais alors, qu'est-ce qu'une consigne? Une taxe? Un coût de production? Une valeur d'échange? C'est un prix relatif, une étiquette garantissant à la fois une valeur d'usage et une valeur d'échange au récipient, un prix qui permet d'offrir aux bouteilles une deuxième vie, puis une autre, et ainsi de suite, facilitant une réutilisation de nos ressources presque à l'infini.

On pourrait donc répondre à notre question de la manière suivante. Dans la mesure où la consigne semble avoir été introduite par souci d'économie, sa suppression apparaît logiquement comme un signe et un effet de l'augmentation de notre richesse: nous pouvons nous permettre le luxe de n'utiliser qu'une seule et unique fois chaque bouteille. Nous sommes passés d'une économie de la réutilisation à une économie du recyclage et, paradoxalement, nous consommons davantage tout en nous montrant plus écolos!

Dans ces conditions, pourquoi devrions-nous nous soucier du futur alors que nous jouissons du moment présent?

François-Xavier Viallon est doctorant en sciences politiques à l'Université de Lausanne et membre du réseau des jeunes chercheurs du foncier.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Secret bancaire: succès d'étape

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4920/477170/f_n_4920_477170_477308.htm

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/4975.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27264>

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4920/477170/f_n_4920_477170_477308.htm

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/7d0cf742-03a3-11e4-b15c-92443eee623d/Le_secret_bancaire_nen_a_plus_pour_longtemps_m%C3%Aame_pour_les_Suisses

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis369.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24888>

Le coût de la concurrence fiscale

<http://www.tagesanzeiger.ch/leben/bildung/Die-Zuger-Unter-und-Mittelschicht-kommt-unter-mehr-Druck/story/21425674>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Der-Fluch-der-spaeten-Tat/story/13013597>

Une hausse disproportionnée du franc

<http://www.domainepublic.ch/articles/28007>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28034>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/die-wundersame-abwertung-des-frankens/story/19770439>

Quand le recyclage tue la consigne

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/edb476dc-e545-11e2-99fe-9d7442c3ec89/Gen%C3%A8ve_va_se_doter_du_ne_usine_dincin%C3%A9ration_%C3%A0_255_millions

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0141391013003078s>

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/En-ratissant-large-Tridel-tient-le-choc-face-a-la-taxe-au-sac/story/27918776>